

## Ville sous surveillance caméras

La commune de Champagne-sur-Oise est dotée de **30 caméras** implantées principalement aux entrées et sorties de ville, bâtiments communaux et points stratégiques (certaines sont fixes et d'autres en mouvement permanent).

- La durée de conservation des images/vidéos est de 30 jours :
- Le délégué affecté à la protection des données (DPO) est <u>ADICO</u> : <u>5 rue Jean Monnet, 60000 Beauvais.</u> Tél : 03 44 08 40

Pour en savoir plus sur la **réglementation applicable**, veuillez vous <u>référer au document joint en bas de page</u>.



Lors de faits délictueux constatés par un administré sur des biens privés (vol de véhicules, dégradations, cambriolage, etc.), il convient de déposer plainte auprès de la brigade de **Gendarmerie de Persan** (01 30 28 96 70), en informer la Police Municipale afin que ceux-ci puissent faire les premières constatations et qu'ils intensifient leurs patrouilles dans les secteurs renseignés.

Suite aux dépôts de plaintes, et dans la plupart des cas, les services de Gendarmerie établissent une réquisition afin d'obtenir une extraction de vidéo pour l'enquête.

## Contact

## Police Municipale de Champagne sur Oise

2 place du Général de Gaulle, 95660 Champagne sur Oise policemunicipale@villedechampagne.fr 01 30 28 77 71

## Documents

Réglementation applicable à l'application de la vidéoprotection sur voie publique